

Date de convocation : 10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice 11

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 11

Date d'affichage :

PROCES VERBAL

Du registre des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de **BUSSY**, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Pascal DOLLÉ**, Maire, en session ordinaire.

Présents : **P. DOLLE, C.NOE, C. DESACHY, L. TROUSSELLE, S. DIOT, A. CODRON, G. LEHOUX, S. DUTILLOY, R. HOGUET, E.GAY, J.J. BLONDELLE**

Absent :

Secrétaire de séance : Sylvain DIOT

Le Président déclare la séance ouverte le quorum étant atteint.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 06 MARS 2026 ET DU 20 MARS 2026

Les comptes rendus des deux dernières séances sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal et adoptés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 16.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.55 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

UMRAC GUISCARD	75 €
ADSB DON DU SANG	50 €
SPA	492.80 €
EPICERIE SOCIALE	554.40 €
ASL BUSSY	1200 €
ASSOCIATION CHATS'PERCHES (sera versée à épuisement du reliquat 2024)	500 €
MFR DU NOYONNAIS	90 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (voyage)	300 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif 2026 de la commune pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 426 055.21 € pour la section de fonctionnement et de 219 811.31 € pour la section d'investissement.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DOLLÉ Pascal, Maire a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Nombre de titulaires à proposer : 12

Monsieur DESACHY César

Madame NOÉ Cyrielle

Madame CODRON Annie

Monsieur DUFLLOT Raymond

Monsieur LEHOUX Gérard

Monsieur DIOT Sylvain

Monsieur BLONDELLE Jean-Jacques

Madame TROUSSELLE Laurence

Monsieur RENARD Philippe

Madame DUTILLOY Stéphanie

Monsieur BAROS Jean-Pierre

Monsieur FRANCOIS Roger

Nombre de suppléants : 12

Madame GAY Eliane

Monsieur HOGUET Raphael

Madame DAMELINCOURT Christelle

Monsieur MILLET Lionel

Monsieur CARTELLE Gérald

Madame LAARIBI Cendy

Monsieur MARTINS Moise-Emmanuel

Monsieur NOÉ Stéphane

Madame ROISIN Christine

Monsieur MERLIER Bruno

Monsieur GILLES Stéphane

Monsieur PROISY Jean-Claude

VENTE DE LA PARCELLE AI 164

Suite à la demande d'engagement de Monsieur et Madame HURRIER David en date du 3 avril 2026 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de vendre la parcelle AI 164 à Monsieur et Madame HURRIER David pour un montant de 12 012.00 euros. Il y aura toujours une servitude de passage par le chemin pour les autres propriétaires. Le bornage des parcelles effectué par la SCP Silvert-Caron-Petit a été réalisé pour un montant de 1 908.00 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'un devis pour une désherbeuse à caniveau a été demandé à la société SBG à Ham pour un montant de 2 399.00 € et que nous allons signer ce devis.
- Que nous allons nous renseigner pour un groupement de fioul-pellets

- Qu'un miroir a été demandé pour mettre sur un poteau au carrefour de BUSSY.
- Qu'un panneau 30km/h sera mis route communale de la Cressonnière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16 et ont signé les membres présents
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Pascal DOLLÉ